



GAZ

Fiche pratique Proxisyndic n°03 - 11/2009

DIAGNOSTIC GAZ

Références réglementaires: Code de la construction et de l'habitation, articles L271-4 à L271-6 et L 134-6
Décret n°2006-1147 du 14 septembre 2006
Arrêté du 6 avril 2007
Norme XP P45-500

Domaine d'application Sont concernés, tous les immeubles ou parties d'immeubles à usages d'habitation comportant une installation intérieure Gaz.
Depuis le 1er novembre 2007, le vendeur de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation comportant une installation intérieure de gaz réalisée depuis plus de 15 ans doit fournir un état de cette installation intégré dans le dossier de diagnostic technique annexé à la promesse de vente.

Validité: 3 ans



Cabinet Patricia & Fabrice DEAN
1 rue de la Chapelle - 91310 MONTLHERY
Tél: 01 83 62 00 76 Fax: 01 83 62 00 08

PROXISYNDIC

Courriel: contact@proxisyndic.fr